

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 1^{er} Décembre 2010

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYRAS Marlène, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, LAMY Hervé

ABSENT EXCUSE : CAULIER Yvon

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour certains chapitres : diminution sur crédits 2315-13 voirie de 14 000 € ; augmentation sur crédits 2313-11 bâtiments communaux de 14 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

ASSURANCE de la commune :

Monsieur le Maire présente les nouveaux devis proposés par l'agence MMA, Assureur de la commune.

- Assurance du patrimoine n° DAB02881 du 06 juillet 2010 de 2 287 €,
- Assurance des responsabilités de la commune n° RC03108 du 9 novembre 2010 de 1 591 €,
- Protection juridique n° PJ02066 du 05 juin 2009 de 300 €.

L'ensemble des assurances s'élève à 4 178 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

CONTRAT CNP 2011 :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ces contrats CNP Assurances pour l'année 2011.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2010, un emploi de vie scolaire est occupé par Madame COUVREUR Sylvie. Celle-ci s'occupe de l'enfant GALON Antoine pendant la journée et prend ses repas au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 2,00 €, le prix du repas pris par l'emploi de vie scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Déduction du prix d'un repas :

Les élèves des deux classes ont effectué une sortie à la Jemaye pour laquelle les parents ont fourni le pique-nique. Après délibération, le Conseil Municipal décide de déduire le prix du repas soit 2 €.

LOTISSEMENT COMMUNAL :

Monsieur BRUGEASSOU fait le point sur les travaux. Les plantations sont terminées, ainsi que l'assainissement. La réception définitive sera programmée prochainement.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur BARONE Marc désire acheter un lot de ce lotissement. Le Conseil Municipal accepte de vendre le lot n° 8 pour une surface de 1 623 m², au prix de vente à 17,07 euros le m², soit pour un montant de 27 704,61 euros.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Logement Sud du groupe scolaire :

Monsieur LANDRY fait le point sur les travaux. Des peintures restent à faire, une porte à installer à la cave, la VMC à refaire entièrement, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Le logement faisant l'objet de travaux justifiés par des considérations de sécurité et de salubrité définies en application de l'article R323.5, une demande d'aide Palulos est faite. Il s'agit alors de signer la convention.

A ce jour le loyer est de 349,50 €, il est proposé de le fixer au 1^{er} janvier 2011 à 476,23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de location de Monsieur Romuald CLEMENS. Le Conseil Municipal approuve cette demande de bail.

Logement communal au-dessus de la mairie :

Le logement communal situé au-dessus de la mairie est libre depuis la fin du mois d'octobre 2010. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de location de Monsieur Noël VALETTE.

A ce jour, le loyer est de 363,50 €, il est proposé de le fixer à 421,74 €. Le logement étant conventionné, une demande d'aide Palulos va être renouvelée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet de bail qui lui est présenté, fixé à 421, 74 € auquel il y a lieu d'ajouter un loyer de 28 € mensuel correspondant au garage, soit un loyer global de 449, 74 € mensuel.

VOIE COMMUNALE DE PARENTIE :

Une lisse a été posée chez Madame D'AMARIO afin de sécuriser le site. La famille de Madame D'AMARIO a saisi sa protection juridique.

REORGANISATION FONCIERE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications, créations et suppressions du réseau de voirie tant rural que communal.

1) La suppression des chemins et voies suivants :

Section AB	Chemin rural des Coirands	120 ml
Section AB	Chemin rural aux Planteaux	200 ml
Section AC	Chemin rural à la Senzille	140 ml
Section AD	Chemin rural de Puyembert	les 320 derniers ml
Section AE	Chemin rural de Villaret (est)	les 70 derniers ml
Section AE	Chemin rural de Villaret (ouest)	les 170 derniers ml
Section AH	Chemin rural à la Chabanne	170 ml
Section AI	Chemin rural Croix de la Gareille (nord)	400 ml
Section AI	Chemin rural Croix de la Gareille (sud)	320 ml
Section AK	Chemin rural Bois de Landry (nord)	80 ml
Section AK	Chemin rural Bois de Landry (centre)	240 ml

Section AK	Chemin rural Bois de Landry (sud)	210 ml
Section AK	Chemin rural de Landry ¹	170 ml
Section AL	Chemin rural à Puy Crôlé	170 ml
Section AM	Chemin rural de la Tuillière de Guillou	75 ml
Section AM	Chemin rural à Couteau	440 ml
Section AM	Chemin rural à Faureille	120 ml
Section AM	Chemin rural à Beauterie	20 ml
Section AM	Chemin rural du Bois de Faureille	260 ml
Section AM	Chemin rural à Bouyssou	90 ml
Section AO	Chemin rural à La Chataignoule	320 ml
Section AO	Chemin rural Ruisseau des Tortes	410 ml
Section AO	Chemin rural Les Grandes Pelades	600 ml
Section AR	Chemin rural Aux Craveaux	440 ml
Section AS	Chemin rural Les Grands Bois	100 ml
Section AE	Chemin rural Les Cailloux	60 ml
Section AL	Chemin Tertre de Puyrolé	200 ml
Section AS	Chemin rural Les Clauds	60 ml
Section AT	Chemin Pey de Chaumet	150 ml
Section AS	Chemin rural Chaniveau (nord)	110 ml
Section AS	Chemin rural Chaniveau (est)	les 100 derniers ml
Section AS	Chemin rural à Soulord	420 ml
Section AS	Voie Communale n°202	70 ml
Section AT	Chemin rural à Lédrier	220 ml
Section AV	Chemin rural à Puybaudeau-Nord	les 50 derniers ml
Section AV	Chemin rural au sud du Bourg	120 ml
Section AW	Chemin rural dit de L'Etang perdu	180 ml
Section AW	Chemin rural au Grand Verger	130 ml
2) la création des chemins suivants :		
Section AE	Chemin rural à Villaret (ouest)	120 ml
Section AL	Chemin rural aux Sandines	210 ml
Section AM	Chemin rural à Bouyssou	160 ml
Section AM	Chemin rural à Bouyssou (sud)	50 ml (prolongement)
Section AO	Chemin rural Aux Serves de Terrasse	280 ml
Section AO	Chemin rural à La Chataignoule	350 ml
Section AR	Chemin rural au Repaire	270 ml
Section ZB	Chemin rural Les Vignes de Capitaux	230 ml
Section AL	Chemin rural Tertre de Puycrolet	220 ml

La réorganisation foncière mise en place sur le territoire de la commune de Chantérac entraîne un programme de travaux connexes.

L'évaluation du projet est présenté au conseil municipal et s'élève à 34 000 € HT / 41 000 € TTC, subventionné à 80 % par le Conseil Général, la part de la commune s'établit à 20 %, soit : 6 800 € HT / 8 200 € TTC. La commune assurera la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux connexes tel qu'il est présenté, et adopte le plan de financement prévisionnel.

DIVERS :

1) Régie de recettes :

Monsieur Le Maire expose que par délibération en date du 25 novembre 1998, il a été institué une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies effectuées par le secrétariat pour les administrés au moyen de carnets à souche à compter du 01/01/1999. Il informe le Conseil Municipal qu'il faut supprimer cette régie car elle ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2) Logement de Madame Jarry :

Après le raccordement à l'assainissement collectif, la canalisation a été cassée. Une fuite d'eau n'a pas été détectée à temps et Madame Jarry a reçu une facture de 574 €. Des courriers vont être adressés à la SOGEDO et au SIAEP de Tocane.

3) Le Moulin de la Chaise :

Le propriétaire demande que le ruisseau La Beauronne réintègre son lit initial. La police de l'eau (Mr CALVEZ) doit transmettre des documents indiquant la procédure à suivre.

4) SMCTOM :

Des sacs pour collecter le verre vont être apportés. Il faudra les distribuer en même temps que les sacs noirs et les sacs jaunes.

5) Foyer Rural :

Certains problèmes électriques ont été constatés. L'entreprise FOURLOUBEY va être contactée pour trouver une solution.

6) TV Numérique :

Mise en place le 29 Mars 2011. L'émetteur de Puyrolé devrait être équipé.

7) Patrimoine culturel et culturel :

Une réunion aura lieu le mardi 14 décembre 2010 à Marsac.

8) Cloches de l'église :

L'entreprise BROUILLET et Fils a envoyé un devis pour la mise en conformité de l'installation électrique de cloches. Celui-ci s'élève à 1 081.18 €.

9) Vente MICHEL/DOMINGUEZ :

La mairie ne fait pas jouer son droit de préemption.

10) Information élagage :

Une nouvelle information sera communiquée dans le bulletin communal et le bulletin communautaire.